



# UN AVENIR EUROPÉEN PARTAGÉ N'EST POSSIBLE QUE SI LA CULTURE REÇOIT UN SOUTIEN FINANCIER SUBSTANTIEL ET DURABLE

## Position de CAE sur le Cadre Financier Pluriannuel (CFP) post-2020

*"Nous voulons une Union dans laquelle les citoyens disposent de nouvelles possibilités sur le plan du développement culturel et social et bénéficient de la croissance économique. (...) Nous nous engageons à œuvrer [pour] (...) une Union qui préserve notre patrimoine culturel et favorise la diversité culturelle."*  
**Déclaration de Rome, 25 mars 2017**

*"L'éducation et la culture sont la clé de l'avenir - tant pour l'individu que pour notre Union dans son ensemble. C'est la façon dont nous transformons les circonstances en opportunités, dont nous transformons les miroirs en fenêtres et dont nous enracinons ce que cela signifie qu'être "européen", dans toute sa diversité."*  
**Président Juncker, 14 novembre 2017**

**La culture est le fondement de l'unité européenne.** Elle nous lie les uns aux autres dans la poursuite d'objectifs communs et renforce le sentiment d'adhésion des Européens à un projet commun. Selon les citoyens européens, **la culture est le principal moteur du sentiment d'appartenance à la communauté européenne**<sup>1</sup>. Elle apporte donc une **valeur ajoutée européenne** à l'avenir de l'Union Européenne.

Depuis 2002, l'action culturelle de l'UE s'est construite sur la reconnaissance déjà ancienne de sa valeur ajoutée européenne, telle qu'elle a été identifiée dans la résolution du Conseil européen de la même année<sup>2</sup>. La communication de la Commission européenne de 2017 "Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture"<sup>3</sup> a reconnu la culture comme vecteur de promotion de la citoyenneté active, des valeurs communes et de l'identité européenne dans toute sa diversité. La prise de conscience croissante par les États membres de la contribution substantielle de la culture au progrès de l'Union européenne s'est récemment reflétée dans la déclaration de Rome de 2017 et par l'inclusion de la culture dans le programme des dirigeants lors du sommet de Göteborg de novembre 2017. Le Conseil européen a ré-insisté sur «l'importance que revêt la dimension sociale, éducative et culturelle de nos politiques pour ce qui est de rapprocher les Européens et de construire notre avenir commun» dans ses conclusions du 14 décembre 2017<sup>4</sup>. En outre, la commission des budgets du Parlement européen, dans son projet de rapport sur le CFP pour l'après-2020, a affirmé que le programme culturel de l'UE démontre clairement sa valeur ajoutée européenne et jouit d'une popularité durable auprès de ses bénéficiaires<sup>5</sup>.

Ce soutien politique et institutionnel conjoint nécessite une base financière appropriée. Pourtant, Europe Créative, le principal programme de l'UE consacré à la culture, représente 0,14% du budget total de l'UE

---

<sup>1</sup> Eurobaromètre, Mai 2017

<sup>2</sup> Résolution du Conseil du 19 décembre 2002 mettant en œuvre le plan de travail en matière de coopération européenne dans le domaine de la culture: valeur ajoutée européenne et mobilité des personnes et circulation des œuvres dans le domaine de la culture

<sup>3</sup> Communication de la Commission européenne «Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture », 14 décembre 2017

<sup>4</sup> Réunion du Conseil européen, 14 décembre 2017, Conclusions

<sup>5</sup> Parlement européen, Projet de rapport sur le prochain CFP: Préparation de la position du Parlement sur le CFP post-2020, 2017, p.22.

(2014-2020), et seulement un tiers (31%) de ce programme est alloué à la culture. De plus, ces ressources très limitées ont été réaffectées à une gamme nouvelle et toujours plus large d'initiatives. Comme l'a reconnu le Parlement européen, "Europe Créative est victime de son propre succès"<sup>6</sup> et mérite un budget revu à la hausse<sup>7</sup>. Malgré ses taux d'exécution élevés, le programme est entravé par la faiblesse et la diminution du nombre de demandes de subvention acceptées, dues à son importante popularité et à son financement insuffisant. Ainsi, un grand nombre de projets de grande qualité ont été privés d'un soutien pourtant mérité. Compte tenu de la pertinence et de l'efficacité du programme et de la nécessité d'augmenter son budget, Culture Action Europe appelle **à doubler le budget disponible pour la culture en termes absolus dans le CFP post-2020, et à l'allouer à un programme culturel spécifique dans la prochaine période de programmation.**

Il existe des preuves solides quant à l'impact de la culture sur un large éventail de politiques de l'UE, de **la santé et du bien-être, à l'innovation, la croissance et l'emploi, en passant par les relations extérieures, la cohésion et la migration, l'éducation et la promotion des principes démocratiques**, comme le montre l'étude d'impact de Culture Action Europe "La valeur et les valeurs de la culture"<sup>8</sup>. Cette couche supplémentaire de valeur ajoutée européenne démontre la contribution sans équivoque de la culture aux trois domaines stratégiques - Futur, Innovation et Jeunesse - identifiés par le commissaire Oettinger comme des vecteurs d'investissements futurs de l'UE dans le prochain CFP<sup>9</sup>.

Compte tenu des tendances polarisantes en Europe, il est nécessaire de renforcer les fonds structurels et de cohésion par une nouvelle approche du développement culturel. De même, la polarisation croissante au niveau mondial<sup>10</sup> rend urgente la mise en œuvre de la "Stratégie en matière de relations culturelles internationales".<sup>11</sup> Les défis actuels et futurs nécessitent des investissements dans la culture en tant que domaine de la politique européenne de recherche et d'innovation, en raison de sa contribution pour faire face aux défis sociétaux et stimuler l'innovation, la croissance et l'emploi. L'avenir du monde du travail, de plus en plus façonné par le passage au numérique, exigera la recherche décisive de synergies entre la culture et l'éducation, qu'il s'agisse d'éducation formelle ou d'apprentissage tout au long de la vie. Par conséquent, les institutions européennes et les États membres devraient **veiller à ce qu'au moins 1% du prochain CFP soit alloué à la culture à travers les différents domaines politiques et programmes de financement concernés**, pour faire suite à la reconnaissance par le Conseil de l'Union européenne **de l'impact multisectoriel et de la contribution transversale de la culture** à d'autres champs d'action politique, dans ses conclusions de 2015.<sup>12</sup>

---

<sup>6</sup> Rapport sur la mise en œuvre du règlement (UE) n° 1295/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant le programme "Europe créative" (2014 à 2020), 7 février 2017

<sup>7</sup> Résolution du Parlement européen du 2 mars 2017 sur la mise en œuvre du règlement (UE) no 1295/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant le programme «Europe créative» (2014 à 2020) et abrogeant les décisions no 1718/2006/CE, no 1855/2006/CE et no 1041/2009/CE

Avis de la Commission des budgets sur la mise en œuvre du règlement (UE) n° 1295/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant le programme «Europe créative» (2014 à 2020) et abrogeant les décisions n° 1718/2006/CE, n° 1855/2006/CE et n° 1041/2009/CE (2015/2328(INI))

<sup>8</sup> CAE, 2018, La valeur et les valeurs de la culture

<sup>9</sup> Conférence de l'UE sur le CFP "Shaping Our Future", 8-9 janvier 2018

<sup>10</sup> WEF, 2018, Global Risks Report; Déclaration conjointe sur « Le nouveau consensus européen pour le développement 'notre monde, notre dignité, notre avenir' », 30 juin 2017.

<sup>11</sup> Communication commune au Parlement européen et au Conseil « Vers une stratégie de l'UE en matière de relations culturelles internationales », juin 2016

<sup>12</sup> Conclusions du Conseil sur les échanges dans les domaines de la culture et de la création visant à stimuler l'innovation, la viabilité économique et l'inclusion sociale, 27 mai 2015

## **CULTURE ACTION EUROPE APPELLE LES INSTITUTIONS EUROPEENNES ET LES ETATS MEMBRES A:**

Reconnaître la valeur ajoutée européenne des investissements culturels grâce à un programme culturel spécifique. La valeur ajoutée européenne de la culture réside principalement dans deux domaines:

- La culture est le principal moteur du sentiment d'appartenance à la communauté européenne; **elle contribue à la durabilité du projet européen, en jouant un rôle crucial dans la défense de valeurs européennes communes**, en nourrissant la compréhension mutuelle entre les peuples d'Europe et en favorisant l'émergence de sociétés diverses et inclusives.
- **La culture apporte des gains d'efficacité grâce à ses échanges avec d'autres domaines d'action de l'UE**, tels que la politique de cohésion, l'inclusion sociale, les relations extérieures, l'éducation, la recherche et l'innovation, la croissance et l'emploi.

**Veiller à ce que la reconnaissance politique et institutionnelle croissante de la contribution de la culture au projet européen se traduise par un soutien significatif et durable dans le CFP post 2020:**

- **En doublant le budget** disponible pour la culture en termes absolus, étant donné que le programme européen actuel consacré à la culture est sursouscrit et souffre d'un grave sous-investissement, malgré son efficacité et sa pertinence avérées. De nouvelles ressources devraient y être allouées indépendamment des fusions possibles avec d'autres programmes.
- **En consacrant 1% du budget de chacune des politiques de l'UE à l'action culturelle**, de sorte que l'impact des échanges de la culture avec les programmes d'autres secteurs soit reconnu.

**Veiller à ce que la nécessité de réagir à des circonstances imprévues n'entrave pas la réalisation des politiques et des objectifs convenus. Cela est particulièrement pertinent au regard de l'expérience actuelle du programme Europe Créative, dont les ressources très limitées ont été réaffectées à maintes reprises à un éventail toujours plus vastes de nouvelles initiatives.**

Maintenir un équilibre entre les mécanismes de financement et adopter une approche égale et adaptée à tous les secteurs culturels et créatifs, étant donné que les instruments financiers tels que les garanties, les prêts et les prises de participation ne conviennent qu'aux projets générateurs de bénéfices, tandis que les subventions sont essentielles pour soutenir la fonction sociale de la culture, les pratiques artistiques et culturelles innovantes, la coopération culturelle transnationale et les investissements en faveur des personnes.

## **A PROPOS DE CULTURE ACTION EUROPE:**

Culture Action Europe aisbl (CAE) est le principal réseau européen de réseaux, d'organisations, d'artistes, d'activistes, d'universitaires et de décideurs actifs dans le domaine de la culture. CAE est l'interlocuteur privilégié pour des avis et un débat éclairés sur la politique artistique et culturelle dans l'UE. En tant que principal réseau intersectoriel, nous rassemblons des représentants de toutes les pratiques culturelles: aussi bien les arts du spectacle, la littérature, les arts visuels, le design et les initiatives artistiques transdisciplinaires, que des centres communautaires et des groupes d'activistes.

Culture Action Europe croit à la valeur et aux valeurs de la culture et à sa contribution au développement de sociétés durables et inclusives. **[www.cultureactioneurope.org](http://www.cultureactioneurope.org)**